

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 61 (1910)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications.

### Gros frênes.<sup>1</sup>

M. le D<sup>r</sup> Fankhauser a publié, dernièrement, dans la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, une intéressante communication sur les gros frênes et, en particulier, sur leur répartition dans le canton de Berne.

C'est bien volontiers que nous donnons suite à son invitation de compléter ses données statistiques.

M. le D<sup>r</sup> Fankhauser, en décrivant le frêne le plus gros du canton de Berne, celui du Rindergrat près Wasen, suppose que c'est peut-être aussi le plus gros de la Suisse. Ses dimensions sont les suivantes : circonférence du fût, à 1,3 m, 4,25 m ; hauteur totale, 25 ; longueur du fût sans branches, 3 m.

C'est une belle taille et il s'en faut peu, en effet, que le frêne du Rindergrat ne soit le roi de son espèce chez nous. Nous en connaissons toutefois deux qui le dépassent, tout au moins quant à l'épaisseur du fût.

Le plus gros des deux — nous n'osons encore le sacrer roi — croît à Soleure, à la Schützenmatte, au bord de l'Aar. En 1898, quand nous l'avons mesuré, sa taille était la suivante : circonférence du fût, à 1,3 m, 4,40 m ; hauteur totale, 32,50 m ; le plus grand diamètre de sa cime, 20 m. Son fût, droit et bien soutenu, était propre de branches sur 7 m de hauteur ; là il se divisait en 4 branches maîtresses portant une cime merveilleusement belle.

Dès lors, ce beau spécimen a dû grossir et ses dimensions actuelles doivent être plus fortes encore, car il était vigoureux et exempt de toute tare. Est-il encore sur pied ? Nous n'en savons rien, mais nous l'espérons vivement. Jusqu'à plus ample informé, si Soleure a le roi, c'est le canton de Vaud qui a l'honneur de posséder la reine de nos frênes. Il se pourrait même que celle-ci abritât sous son ample cime un vrai dauphin.

Ce sont deux frênes croissant côte à côte, sur l'agreste pâturage des Gresalleys, appartenant à la commune des Planches-Montreux, à l'altitude de 1190 m. En regard des Avants, ils ont poussé là complètement isolés et leur ensemble forme un groupe idéalement beau, merveilleusement assorti au cadre qui les entoure. Vigoureux encore, ils promettent tous deux de servir longtemps comme abri au bétail. Voici leurs dimensions en 1906 :

	1 <sup>er</sup> spécimen	2 <sup>e</sup> spécimen
Circonférence, à 1,3 m . . . .	4,30 m	4,10 m
Hauteur du fût sans branches . .	2,— m	2,30 m
Diamètre de la cime . . . . .	19 + 13 cm	18 + 15 m
Hauteur totale . . . . .	20,— m	20,— m

<sup>1</sup> Cette communication nous a été fort obligeamment remise par la rédaction de la *Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen*, à Berne.

Le canton de Vaud possède encore un bon nombre de frênes de grande taille. Le catalogue des beaux arbres du canton que publie maintenant la Société vaudoise des forestiers en donnera la liste complète. Pour aujourd'hui, nous ne résistons pas à la tentation de mentionner ici ce merveilleux frêne du bois de Dorigny près Lausanne, qui est certainement un des plus beaux de son espèce. Son fût, qui est propre de branches sur 8 m, mesure 3,15 m de circonférence à 1,3 m. Hauteur totale, 37 m. Sa cime, très symétrique, a un diamètre de 21 m dans un sens et de 20 m perpendiculairement au premier. Cet arbre est vigoureux encore et exempt de toute tare.

Notre pays est-il relativement plus pauvre en beaux frênes que ceux qui nous entourent ?

La petite enquête que nous avons faite sur ce point nous prouverait plutôt le contraire, à en croire tout au moins les catalogues de beaux arbres publiés jusqu'ici. Considérons la circonférence du fût seulement pour les arbres de forme normale, et voyons quel est le frêne le plus gros signalé jusqu'ici dans chacun des pays qui ont établi une enquête complète.

Grand-duché de Baden . . . . .	4,38 m	(au Hienahof).
En Poméranie . . . . .	4,60 m	(à Schmatzin).
En Silésie . . . . .	4,18 m	(à Kammerswaldau).
Province de Posen . . . . .	5,05 m à 1,0 m	(à Slawno).
En Belgique . . . . .	3,25 m à 1,5 m	(à Theux).

Nous voyons que le maximum, dans ces cinq pays et provinces, varie peu et se rapproche beaucoup de celui constaté en Suisse.

Le frêne de la Schützenmatte est-il bien, chez nous, le plus gros ? Si nos collègues veulent bien répondre à l'invitation de M. le Dr Fankhauser et explorer leurs arrondissements, ce point sera vite établi. A qui trouvera mieux ?

H. Badoux.



### A propos du „Pitch pine“<sup>1</sup> et du „Yellow pine“<sup>1</sup>.

Depuis quelques années, le commerce introduit en Suisse une quantité croissante de bois d'œuvre désignés comme *Pitch pine* et *Yellow pine*. Ces dénominations sont loin de correspondre, comme on pourrait le croire, chacune à une seule espèce botanique ; ce sont plutôt des désignations collectives que les marchands ont sans doute avantage à rendre aussi élastiques que possible<sup>2</sup>. D'après le catalogue officiel des

<sup>1</sup> Pitch pine signifie littéralement pin à poix, pin résineux ; Yellow pine, pin jaune, c'est-à-dire pin dont le bois a une couleur jaune plus ou moins marquée.

<sup>2</sup> C'est en effet le cas. Nos tarifs de transport font rentrer dans la catégorie des bois communs, c'est-à-dire indigènes, „le bois de Pitch pine“ et de „Yellow pine“ ; ils les favorisent ainsi d'un tarif exceptionnel plus réduit. On nous disait dernièrement que, en réalité, plus de vingt espèces différentes étaient introduites chez nous sous les désignations génériques ci-dessus. M. D.

essences forestières des Etats-Unis<sup>1</sup>, les termes de Yellow et de Pitch pine sont appliqués d'une façon différente dans les divers territoires des Etats-Unis.

Le terme de „Yellow pine“ correspond : 1° au *Pinus arizonica* (Arizona pine) dans l'Arizona ; 2° au *Pinus ponderosa* (Bull pine) dans le sud de la Californie (la même espèce est désignée ailleurs comme Pitch pine) ; 3° au *Pinus ponderosa scopulorum* (Rock pine) dans le Montana, le Nebraska et les Montagnes Rocheuses ; 4° au *Pinus taeda* (Lobolly pine) dans l'Alabama ; 5° au *Pinus echinatra* (Shortleaf pine) dans l'Est et le Sud (le même étant désigné comme Pitch pine dans le Montana ; 6° au *Pinus palustris* (Longleaf pine) dans la région atlantique ; enfin 7° au *Pinus rigida*, habituellement considéré comme le véritable *Pitch pine*.

D'autre part, la dénomination de *Pitch pine* s'applique : 1° à *Pinus heterophylla* (Cuban pine) ; 2° d'une façon assez générale, à *Pinus palustris* (Longleaf pine) ; 3° à *Pinus echinatra* dans le Montana ; 4° à *Pinus rigida* (*Pitch pine* proprement dit) ; 5° enfin à *Pinus ponderosa*, qui, comme nous l'avons vu, est aussi désigné comme Yellow pine dans d'autres parties du Nord de l'Amérique.

Ainsi qu'on le voit, il y a fagots et fagots. Il est assez probable d'ailleurs que d'autres espèces encore, épicéas et mélèzes entre autres, dont les qualités techniques présentent d'assez grandes différences, sont introduites comme Yellow ou Pitch pine. Une observation toute récente m'a mis à même de juger de l'extraordinaire élasticité des désignations commerciales ; il s'agissait d'un échantillon de bois livré par une grande maison de Mannheim, sous le nom de „Rotholz“ (bois rouge), expression qui s'applique habituellement au bois plus ou moins rouge de diverses légumineuses tropicales des genres *Caesalpinia* et *Baphia*. Or, l'examen microscopique m'a permis de déterminer l'échantillon en question comme de l'arolle de Sibérie!

P. Jaccard.



## Chronique forestière.

### Cantons.

**Vaud.** *Société vaudoise des forestiers.* Il est bien un peu tard pour parler de l'assemblée d'hiver de la Société vaudoise des forestiers, mais comme plusieurs décisions de grande portée y ont été prises, nous pensons intéresser la majorité des lecteurs du Journal forestier en reprenant, l'un après l'autre, les tractanda les plus importants de cette séance.

A tout seigneur, tout honneur, nous commencerons par l'événement capital de l'exercice écoulé, nous voulons parler de la publication des

<sup>1</sup> „Check Lish of the forest trees of the United States“, by G. B. Sudworth, Dendrologish of the Division of Forestry. Washington. 1898.